

**FCP AXIS CAPITAL PROTEGE
AVIS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS
AU 30-09-2005**

En notre qualité de commissaire aux comptes du FCP AXIS CAPITAL PROTEGE, nous avons procédé à un examen limité des états financiers trimestriels arrêtés au 30 Septembre 2005 et aux vérifications spécifiques en effectuant les diligences que nous avons estimées nécessaires selon les normes de la profession et la réglementation en vigueur.

Nous formulons les observations suivantes :

- L'actif net de FCP AXIS CAPITAL PROTEGE est employé, à la date du 30-09-2005, en des titres émis par Axis Trésorerie Sicav et Compagnie Internationale de Leasing (CIL) respectivement à hauteur de 28,54% et 13,37%. Cette situation n'est pas conforme aux dispositions de l'article 29 du code des organismes de placement collectif en valeurs mobilières tel que promulgué par la loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001, en matière de composition du portefeuille et du niveau de détention de placements émis ou avalisés par un même établissement (ne devant pas dépasser 10% de l'actif net).

- L'actif net de FCP AXIS CAPITAL PROTEGE est employé, à la date du 30-09-2005, en des titres émis par des organismes de placement collectif en valeurs mobilières à hauteur de 29,33% (titres émis par Axis Trésorerie Sicav à hauteur de 28,54% et titres émis par Arabia Sicav à hauteur de 0,79%). Cette situation n'est pas conforme aux dispositions de l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001, en matière de composition du portefeuille et du niveau de détention de placements émis par des organismes de placement collectif en valeurs mobilières (ne devant pas dépasser 5% de l'actif net).

- FCP AXIS CAPITAL PROTEGE détient au 30-09-2005 des obligations Général Leasing pour une valeur de 31 249 DT. Selon les informations disponibles, cette société a fait l'objet d'une notification par l'administration fiscale d'une amende de 10 000 000 DT. Ainsi et dans la mesure où ce montant- en cas de réalisation effective du redressement- risque de faire subir à la société des pertes à hauteur de 60% des fonds propres; il est possible que la réalisation des intérêts courus relatifs à ces obligations au 30-09-2005 pour un montant de 1 249 DT ainsi que le remboursement des échéances en principal ne soient plus raisonnablement assurés.

En dehors de ces observations, nous n'avons pas eu connaissance ou relevé d'éléments pouvant affecter, de façon significative, la conformité des opérations à la réglementation en vigueur et la fiabilité des états financiers trimestriels au 30-09-2005, tels qu'annexés au présent avis.

**AMC Ernst & Young
Noureddine HAJJI**

Tunis, le 25 Novembre 2005

**Bilan arrêté au 30-09-2005
(Exprimé en dinar Tunisien)**

		<u>30/09/2005</u>	<u>30/09/2004</u>	<u>31/12/2004</u>
<u>ACTIF</u>				
AC1- Portefeuille-titres		415 410	221 418	236 249
a. Actions, valeurs assimilées et droits rattachés	4.1	292 769	170 378	154 429
b. Obligations et valeurs assimilées	4.2	122 641	51 040	81 820
AC2- Placements monétaires et disponibilités		6 165	250	76 736
Disponibilités		6 165	250	76 736
AC3- Créances d'exploitation	4.3	20 724	44	357
TOTAL ACTIF		442 299	221 712	313 342
<u>PASSIF</u>				
PA1- Opérateurs créditeurs		11 655	4 395	5 770
PA2- Autres créditeurs divers		2 070	140	1 164
TOTAL PASSIF		13 725	4 535	6 934
<u>ACTIF NET</u>				
CP1- Capital	4.4	425 446	216 463	308 260
CP2- Sommes Capitalisables		3 128	714	-1 852
a - Sommes capitalisables des exercices antérieurs		-272	3 260	4 774
b - Sommes capitalisables de l'exercice		3 400	-2 546	-6 626
ACTIF NET		428 574	217 177	306 408
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		442 299	221 712	313 342

ETAT DE RESULTAT
Période du 01-01-05 au 30-09-05
(Exprimé en dinar Tunisien)

		Période du 01-07- 05 au 30-09- 05	Période du 01-01-05 au 30-09-05	Période du 01-07- 04 au 30-09- 04	Période du 01-01- 04 au 30-09- 04	Exercice clos le 31-12-04
PR1- Revenus du portefeuille-titres	4.5	2 799	18 795	763	5 485	7 856
a. Dividendes		1 255	14 607	-	3 077	3 077
b. Revenus des obligations et valeurs assimilées		1 544	4 188	763	2 408	4 779
PR2- Revenu des placements monétaires		209	277	1	27	137
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		3 008	19 071	764	5 512	7 993
CH1- Charges de gestion des placements	4.6	-3 083	-8 925	-2 290	-5 199	-7 648
REVENU NET DES PLACEMENTS		-74	10 147	-1 526	313	345
CH2- Autres charges	4.8	-2 180	-4 434	-182	-1 708	-2 481
RESULTAT D'EXPLOITATION		-2 254	5 713	-1 708	-1 395	-2 136
PR4- Régularisation du résultat d'exploitation		-	-2 313	-	-1 150	284
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		-2 254	3 400	-1 708	-2 545	-1 852
PR4- Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		-	2 313	-	1 150	-284
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres		11 354	3 986	1 385	2 826	-7 276
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres		-334	11 819	3 598	9 481	12 709
Frais de négociation		-206	-514	-198	-477	-813
RESULTAT NET DE LA PERIODE		8 560	21 003	3 077	10 435	2 484

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
Période du 01-01-05 au 30-09-05
(Exprimé en dinar Tunisien)

		Période du 01-07- 05 au 30-09-05	Période du 01-01-05 au 30-09-05	Période du 01-07-04 au 30-09-04	Période du 01-01- 04 au 30-09- 04	Exercice clos le 31-12- 04
AN 1- VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION		8 560	21 003	3 077	10 435	2 484
a- Résultat d'exploitation		-2 254	5 713	-1 708	-1 395	-2 136
b- Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres		11 354	3 986	1 385	2 826	-7 276
c- Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres		-334	11 819	3 598	9 481	12 709
d- Frais de négociation		-206	-514	-198	-477	-813
AN 3- TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL			101 164		103 948	303 924
a / Souscriptions		5 688	106 852		180 799	486 516
Capital		5 117	102 346		166 866	452 946
Régularisation des sommes capitalisables des exercices antérieurs		608	6 856	-	-	-
Régularisation des sommes capitalisables de l'exercice		-38	-2 351	-	13 933	33 570
b / Rachats		-5 688	-5 688		-76 852	-182 592
Capital		-5 117	-5 117		-69 780	-163 831
Régularisation des sommes capitalisables des exercices antérieurs		-608	-608		-	-
Régularisation des sommes capitalisables de l'exercice		38	38		-7 072	-18 761
VARIATION DE L'ACTIF NET		8 560	122 167	3 077	114 382	306 408
AN 4- ACTIF NET						
en début de période		420 015	306 408	214 100	102 795	
en fin de période		428 574	428 575	217 177	217 177	306 408
AN 5- NOMBRE D'ACTIONS						
en début de période		382	287	196	100	
en fin de période		382	382	196	196	287
VALEUR LIQUIDATIVE		1 121,921	1 121,924	1 108,046	1 108,046	1
TAUX DE RENDEMENT		8,09%	6,80%	5,70%	10,39%	4,50%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 30-09-2005**1- PRESENTATION DU FONDS COMMUN DE PLACEMENT AXIS CAPITAL PROTEGE**

FCP AXIS CAPITAL PROTEGE est un fonds commun de placement de type mixte, régi par le code des OPCVM promulgué par la loi n° 2001-83 du 24-07-2001 et ayant obtenu l'agrément du CMF le 13-05-03 n° 2003/2.

Le capital initial s'élève à 100 000 DT divisé en 100 parts de 1 000 DT chacune. Sa durée de vie est de 3 ans et 3 mois à compter de la date d'ouverture au public.

FCP AXIS CAPITAL PROTEGE est un fonds commun de placement de capitalisation, il ne distribuera aucun dividende durant sa durée de vie.

Le dépositaire de ce fonds est ARAB TUNISIAN BANK (ATB). Le gestionnaire est AXIS GESTION.

L'ouverture au public de ce fonds a eu lieu le 05-02-04.

2- REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

Les états financiers trimestriels arrêtés au 30.09.05 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

3- PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers trimestriels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2- Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilées sont constitués de titres admis à la cote et de titres SICAV et sont évalués, en date d'arrêt, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres, correspond au cours en bourse à la date du 30.09.05 pour les titres admis à la cote et à la valeur liquidative pour les titres SICAV.

3.3- Evaluation des autres placements

Les placements en obligations et valeurs similaires sont évalués à leur coût d'acquisition majoré des intérêts courus à la date d'arrêt.

3.4- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

4- NOTES EXPLICATIVES DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT**4.1- Actions, valeurs assimilées et droits rattachés :**

Le solde de ce poste est analysé comme suit :

Désignation	Quantité	Coût d'acquisition	Valeur au 30-09-05	% actif net
Titres OPCVM				
ARABIA SICAV	62	3 248	3 403	0,79%
AXIS TERSORERIE SICAV	1 166	124 366	122 313	28,54%
Total Titres OPCVM	1 228	127 614	125 716	29,33%
Premier marché				
CIL	1 000	15 608	17 000	3,97%
SOTETEL	900	31 449	24 361	5,68%
TUNINVEST	3 000	17 310	15 426	3,60%
BH	2 000	18 800	19 500	4,55%
SIMPAR	300	4 845	4 860	1,13%
TUNISAIR	2 651	28 315	23 920	5,58%
SFBT	500	19 485	19 362	4,52%
UIB	1 500	17 200	18 912	4,41%
ASSAD	912	15 434	23 712	5,53%
Total premier marché	12 763	168 445	167 053	38,98%
Total	13 991	296 059	292 769	68,31%

4.2- Obligations et valeurs assimilées:

Le solde de ce poste correspond aux placements en bons du trésor assimilables et emprunt obligataire société.

Désignation	Quantité	Coût d'acquisition	Valeur au 30-09-05	% actif net
Emprunt d'Etat	50	50 350	51 110	11,93%
BTA	50	50 350	51 110	11,93%
Emprunt de sociétés	700	70 000	71 531	16,69%
CIL 2005-1	400	40 000	40 282	9,4%
GL 2004-1	300	30 000	31 249	7,29%
Total	750	120 350	122 641	28,62%

4.3 Créances d'exploitation

Le solde de ce poste s'analyse au 30-09-2005 comme suit :

Désignation	Montant
Intérêts courus sur comptes de dépôts	30
AFC achat et vente actions	20 694
Total	20 724

4.4- Capital

La variation de l'Actif Net de la période s'élève à 8 560 dinars et se détaille comme suit:

Variation de la part Capital	10 814
Variation de la part Revenu	- 2 254
Variation de l'Actif Net	8 560

Les mouvements sur le capital au cours de la période du troisième trimestre 2005 se détaillent ainsi :

Capital au 30/06/2005

Montant:	405 489
Nombre de titres :	382
Nombre d'actionnaires :	7

Souscriptions réalisées

Montant:	5 117
Nombre de titres émis :	5
Nombre d'actionnaires nouveaux :	1

Rachats effectués

Montant:	5 117
Nombre de titres rachetés :	5
Nombre d'actionnaires sortant :	1

Capital au 30/09/2005

Montant:	405 489*
Nombre de titres :	382
Nombre d'actionnaires :	7

* Il s'agit de la valeur du capital évalué sur la base de la part capital de début de période. La valeur du capital en fin de période est déterminée en ajoutant les sommes non distribuables de la période.

Ainsi, la valeur du capital en fin de période peut être ainsi déterminée :

Capital sur la base part de capital de début de période	405 489
Variation de la différence d'estimation	3 986
Plus ou moins values réalisées sur cession de titres	11 819
Régularisation des sommes non distribuables	4 666
Frais de négociation	-514
Capital au 30-09-05	425 446

4.5- Revenus du portefeuille - titres

Les revenus du portefeuille titres s'analysent comme suit :

<u>Désignation</u>	Période	Période	Période	Période	Exercice Clos le
	du 01-07-05 au 30-09-05	du 01-01-05 au 30-09-05	du 01-07-04 au 30-09-04	du 01-01-04 au 30-09-04	
Revenus des actions	1 255	14 607	0	3 077	3 077
Revenus des BTA	823	2 604	763	2 408	4 755
Revenus des obligations de sociétés	721	1 584	0	0	24
Total	2 799	18 795	763	5 485	7 856

4.6- Note sur les charges de gestion des placements

Ce poste enregistre les rémunérations du gestionnaire et du dépositaire calculées conformément aux dispositions des conventions de dépôt et de gestion conclues par FCP AXIS CAPITAL PROTEGE.

Le total de ces charges pendant le troisième trimestre de l'exercice 2005 s'élève à 3 083 dinars se détaillant comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>Montant</u>
Rémunération du gestionnaire	1 596
Rémunération dépositaire	1 487
Total	3 083

4.7- Autres charges

Ce poste enregistre la redevance mensuelle versée au CMF calculée sur la base de 0,1% de l'actif net mensuel, la charge de TCL, publicité et publication, agios débiteurs et honoraires du commissaire aux comptes (CAC).

Le total de ces charges pendant le troisième trimestre s'élève à 2 180 DT et se détaille comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>Montant</u>
Redevances CMF	108
Honoraires CAC	1 958
Publicité et publication	101
TCL	11
Autres charges	2
Total	2 180

AXIS TRESORERIE SICAV**AVIS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS AU 30-09-2005**

En notre qualité de commissaire aux comptes d' AXIS TRESORERIE SICAV et en exécution de la mission prévue par l'article 8 du code des organismes de placement collectif tel que promulgué par la loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001, nous avons procédé à un examen limité des états financiers trimestriels arrêtés au 30 septembre 2005 et aux vérifications spécifiques en effectuant les diligences que nous avons estimées nécessaires selon les normes de la profession et la réglementation en vigueur.

Nous formulons les observations suivantes :

- L'actif net d' AXIS TRESORERIE SICAV est employé, à la date du 30-09-2005 en des titres émis par des organismes de placement collectif à hauteur de 8,60% (titres émis par SANADETT SICAV à hauteur de 6,49% et titres émis par SICAV ENTREPRISES à hauteur de 2,11%). Cette situation n'est pas conforme aux dispositions de l'article 2 du décret 2001-2278 portant application des dispositions de l'article 29 du code des OPCVM en matière d'emploi de l'actif net en des titres OPCVM (ne devant pas dépasser 5% de l'actif net).

- L'actif net d' AXIS TRESORERIE SICAV est employé, à la date du 30-09-2005 en des titres émis par Tunisie Leasing (TL), Compagnie Internationale de Leasing (CIL) et Amen Lease respectivement à hauteur de 12,19%, 10,94% et 10,65% . Cette situation n'est pas conforme aux dispositions de l'article 29 du code OPCVM en matière de détention des titres émis ou garantie par un même émetteur (ne devant pas dépasser 10% de l'actif net).

- AXIS TRESORERIE SICAV détient au 30-09-2005 des obligations Général Leasing pour une valeur de 1 575 930 DT. Selon les informations disponibles, cette société a fait l'objet d'une notification par l'administration fiscale d'une amende de 10 000 000 DT. Ainsi et dans la mesure où ce montant- en cas de réalisation effective du redressement- risque de faire subir à la société des pertes à hauteur de 60% des fonds propres; il est possible que la réalisation des intérêts courus relatifs à ces obligations au 30-09-2005 pour un montant de 65 930 DT ainsi que le remboursement des échéances en principal ne soient plus raisonnablement assurés.

En dehors de ces observations, nous n'avons pas eu connaissance d'éléments pouvant affecter, de façon significative la conformité des opérations à la réglementation en vigueur et la fiabilité des états financiers trimestriels au 30-09-05, tels qu'annexés au présent avis.

AMC Ernst & Young
Noureddine HAJJI

Tunis, le 25 Novembre 2005

AXIS TRESORERIE SICAV
BILAN ARRETE AU 30-09-05
(Exprimé en dinar Tunisien)

		30/09/2005	30/09/2004	31/12/2004
<u>ACTIF</u>				
AC 1- Portefeuille -titres	3.1	11 747 572	4 689 780	5 545 163
a- Actions , valeurs assimilées et droits attachés		1 646 141	347 983	732 101
b- Obligations et valeurs assimilées		10 101 431	4 341 797	4 813 062
AC 2- Placements monétaires et disponibles		7 457 111	2 203 769	5 639 474
a- Placements monétaires	3.3	7 331 343	1 494 285	5 632 574
b- Disponibilités		125 768	709 484	6 900
AC 3- Créances d'exploitation		-	9 198	59
AC 4- Autres actifs		1 932	201	200
TOTAL ACTIF		19 206 615	6 902 948	11 184 896
<u>PASSIF</u>				
PA 1- Opérateurs créanciers		47 740	11 203	14 396
PA 2- Autres créanciers divers		22 922	4 309	68 311
TOTAL PASSIF		70 662	15 512	82 707
<u>ACTIF NET</u>				
CP 1- Capital	3.5	18 433 693	6 581 357	10 518 161
CP 2- Sommes distribuables		702 261	306 079	584 028
a - Sommes distribuables des exercices antérieurs		-9 195	66 362	105 530
b - Sommes distribuables de l'exercice		711 456	239 717	478 498
ACTIF NET		19 135 954	6 887 436	11 102 188
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		19 206 615	6 902 948	11 184 896

AXIS TRESORERIE SICAV
ETAT DE RESULTAT
Période du 01-01-05 au 30-09-05
(Exprimé en dinar Tunisien)

		Période du 01-07-05 au 30-09-05	Période du 01-01-05 au 30-09-05	Période du 01-07-04 au 30-09-04	Période du 01-01-04 au 30-09-04	Exercice clos le 31-12-04
PR1- Revenus du portefeuille -titres		127 199	459 864	65 098	226 282	315 976
Dividendes		-	145 707	-	36 115	36 115
Revenus des obligations et valeurs assimil ées	3.2	127 199	314 157	65 098	190 167	279 861
PR2- Revenus des placements mon étaires	3.4	92 364	237 233	19 757	16 720	86 726
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		219 563	697 097	84 855	243 002	402 702
CH1- Charges de gestion des placements	3.7	-39 275	-104 980	-19 813	-45 885	-79 944
REVENU NET DES PLACEMENTS		180 288	592 117	65 042	197 117	322 758
CH-2 Autres charges	3.8	-7 944	-23 233	-2 089	-8 411	-23 276
RESULTAT D'EXPLOITATION		172 344	568 884	62 953	188 706	299 482
PR4- Régularisation du résultat d'exploitation		75 524	142 572	17 117	51 010	284 546
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		247 868	711 456	80 070	239 716	584 028
PR4- Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		-75 524	-142 572	-17 117	-51 010	-284 546
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titre		33 519	3 859	1 176	1 916	2 894
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres		329	-48 297	13 561	11 441	68 216
Frais de négociation		-	-51	-	-	-
RESULTAT NET DE LA PERIODE		206 192	524 395	77 690	202 063	370 592

AXIS SICAV TRESORERIE
ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
Période du 01-01-05 au 30-09-05
(Exprimé en dinar Tunisien)

	Période du 01-07-05 au 30-09-05	Période du 01-01-05 au 30-09-05	Période du 01-07-04 au 30-09-04	Période du 01-01-04 au 30-09-04	Exercice clos le 31-12-04
<u>VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT</u>					
<u>DES OPERATIONS D'EXPLOITATION</u>					
Résultat d'exploitation	172 344	568 884	62 953	188 706	299 482
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	33 519	3 859	4 037	1 916	2 894
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	329	-48 297	10 700	11 441	68 216
Frais de négociation	-	-51	-	-	-
<u>DISTRIBUTION DES DIVIDENDES</u>					
	-	-807 120	-	-	-
<u>TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</u>					
a / Souscriptions					
Capital	6 281 760	14 328 909	832 694	4 638 365	12 934 741
Régularisation des sommes non distribuables	3 450	90 646	3 003	14 447	53 820
Régularisation des sommes distribuables	211 906	1 176 446	34 313	121 574	353 445
b / Rachats					
Capital	-4 060 157	-6 401 040	-267 296	-1 310 799	-2 528 101
Régularisation des sommes non distribuables	-4 314	-58 493	-1 063	-5 736	-13 411
Régularisation des sommes distribuables	-145 575	-819 977	-11 469	-36 814	-68 897
VARIATION DE L'ACTIF NET					
	2 493 261	8 033 765	667 872	3 623 100	11 102 189
<u>ACTIF NET</u>					
en début de période	16 642 693	11 102 189	6 219 564	3 264 336	-
en fin de période	19 135 954	19 135 954	6 887 436	6 887 436	11 102 189
<u>NOMBRE D' ACTIONS</u>					
en début de période	160 383	103 825	59 654	59 654	-
en fin de période	182 399	182 399	65 289	65 289	103 825
VALEUR LIQUIDATIVE					
	104,913	104,913	105,492	105,492	106,932
TAUX DE RENDEMENT					
	4,38%	4,51%	4,68%	5,08%	4,61%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS
TRIMESTRIELS ARRETES AU 30-09-05

1- REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

Les états financiers trimestriels arrêtés au 30-09-05 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

La date effective d'ouverture au public est le 01-09-03.

2- PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers trimestriels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation attendue. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2.2- Evaluation des placements

Les placements en obligations et valeurs similaires admis à la cote sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché à la date du 30-09-05 ou à la date antérieure la plus récente. Les placements similaires n'ayant pas fait l'objet de cotation sont évalués à leur coût d'acquisition majoré des intérêts courus à la date d'arrêté.

Les placements monétaires sont constitués de billets de trésorerie et sont évalués à leur prix d'acquisition majoré des intérêts courus à la date d'arrêt.

2.3- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3- NOTES EXPLICATIVES DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

3.1- Note sur le portefeuille titres

Le portefeuille-titres est composé au 30-09-05 d'actions SICAV, d'obligations et de bons du trésor assimilables. Le solde de ce poste s'élève à 11 747 572 dinars et se répartit ainsi :

Désignation du titre	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur au 30/09/05	% de l'actif net
Titres SICAV	15 583	1 639 388	1 646 141	8,60%
SANADET SICAV (obligataire)	11 613	1 237 155	1 241 511	6,49%
SICAV ENTREPRISES (obligataire)	3 970	402 233	404 630	2,11%
Obligations et valeurs assimilées	82 250	9 896 782	10 101 431	61,38%
Emprunts d'Etat	2 150	2 165 100	2 205 006	11,52%
BTA 8,25%	1 800	1 813 350	1 840 690	11,52%
BTA 7%	350	351 750	364 316	1,90%
Emprunts de sociétés	80 100	7 731 682	7 896 425	41,26%
ATL 03/1 7,4% 15/03	2 500	200 000	206 488	1,08%
ATL 04/1 7,25% 16/08	4 000	320 000	322 288	1,68%
ATL 04/2 7% 5ans	5 000	500 000	514 038	2,69%
CIL 04/2 7% 5 ans	3 000	300 000	308 423	1,61%
CIL2005/1 7% 7 ans	11 000	1 100 000	1 107 472	5,79%
EI Mouradi 03 7,25%	4 000	400 000	407 183	2,13%
GL 03/1 7,5% 3007	1 500	150 000	160 553	0,84%
GL 03/ 1 7,5% 2002	2 500	250 000	259 165	1,35%
GL 04/1 7,25% 5 ans	11 100	1 110 000	1 156 212	6,04%
TL03/1 2500 80,673%	2 500	201 682	209 565	1,10%
TL03/1 7,4% 30/01	3 000	240 000	249 498	1,30%
TL04/1 7,4% 3004	2 000	160 000	163 997	0,86%
TL04/2 7% 5ans	3 500	350 000	359 880	1,88%
TL04/2 7% 300MD	3 000	300 000	308 469	1,61%
TL2005/1 7% 5 ans	3 000	300 000	298 757	1,56%
UNIFACTOR 05/1 6,5%	10 000	1 000 000	1 004 274	5,25%
UTL2005/1 7% 7ans	3 500	350 000	352 470	1,84%
AIL2005 6,5% TRB	5 000	500 000	507 693	2,65%
Portefeuille titres		11 536 170	11 747 572	69,98%

3.2- Note sur les revenus du portefeuille titres

Les revenus du portefeuille-titres s'analysent comme suit :

Désignation	Période du 01-07-05 au 30-09-05	Période du 01-01-05 au 30-09-05	Période du 01-07-04 au 30-09-04	Période du 01-01-04 au 30-09-04	Exercice Clos le 31/12/2004
Revenus des actions	0	145 707	0	36 115	36 115
Revenus des BTA	38 794	107 358	38 196	130 185	184 973
Revenus des obligations de sociétés	88 405	206 799	26 902	59 982	94 888
Total	127 199	459 864	65 098	226 282	315 976

3.3- Note sur les placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 30-09-05 à 7 331 343 dinars et correspond à des placements en billets de trésorerie ainsi que des autres placements monétaires ayant les caractéristiques suivantes :

Désignation du titre	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur actuelle	% actif net
Billets de Trésorerie	7 050	6 444 718	6 578 488	34,38%
RANDA 400 MD 7% (*)	400	329 243	336 464	1,76%
RANDA 450 MD 7% (*)	450	354 911	362 696	1,90%
SOMOCER 400 MD 7,5% I	400	394 754	396 918	2,07%
STEQ 500 MD 6,45%	500	491 581	493 826	2,58%
STEQ 150 MD 7,5%	150	130 805	133 472	0,70%
STEQ 150 MD 7,5%	150	132 436	135 147	0,71%
STEQ 150 MD 7,5%	150	134 122	136 876	0,72%
STEQ 150 MD 7,5%	150	135 863	138 664	0,72%
STIP 300 MD 7,25%	300	296 664	297 855	1,56%
AMEN LEASE 600 MD 6,75%	600	589 438	598 240	3,13%
AMEN LEASE 1000 MD 7,25%	1000	897 708	945 482	4,94%
AMEN LEASE 500 MD 6,75%	500	492 638	494 037	2,58%
TL 750 MD 6,25%	750	731 818	741 818	3,88%
CIL 700 MD 6,75%	700	648 513	677 403	3,54%
H.OLIVIERS 500 MD 7% (*)	500	395 445	398 547	2,08%
H.OLIVIERS 500 MD 6,9% (*)	350	288 778	291 043	1,51%
Placements monétaires	870	750 000	750 157	3,92%
PLT08100547	750	750 000	750 157	3,92%
Autres placements monétaires			2 698	0,0003%
Total	8 160	7 194 717	7 331 343	38,30%

(*) Billets de trésorerie avalisés par une banque.

3.4- Note sur les revenus des placements monétaires

Les revenus des placements monétaires s'analysent comme suit :

Désignation	Période du 01-07-05 au 30-09-05	Période du 01-01-05 au 30-09-05	Période du 01-07-04 au 30-09-04	Période du 01-01-04 au 30-09-04	Exercice Clos le 31/12/2004
Revenus des billets de trésorerie	83 504	224 415	19 646	31 202	82 922
Revenu des autres placements monétaires	7 929	10 652	0	0	522
Revenu compte bloqué	0	0	0	0	1 214
Revenus compte courant rémunéré	931	2 166	111	1 032	2 068
Total	92 364	237 233	19 757	32 234	86 726

3.5- Note sur le capital

La variation de l'Actif Net de la période s'élève à 2 493 261 dinars et se détaille comme suit:

Variation de la part Capital	2 254 587
Variation de la part Revenu	238 674
Variation de l'Actif Net	2 493 261

Les mouvements sur le capital au cours de la période du troisième trimestre 2005 se détaillent ainsi :

Capital au 01-07-05

Montant:	16 224 427	
Nombre de titres :	160 383	
Nombre d'actionnaires :		44

Souscriptions réalisées

Montant:	6 281 760
Nombre de titres émis :	62 252
Nombre d'actionnaires nouveaux :	5

Rachats effectués

Montant:	4 060 057
Nombre de titres rachetés :	40 236
Nombre d'actionnaires sortant :	2

Capital au 30-09-2005

Montant:	18 446 030*	
Nombre de titres :	182 399	
Nombre d'actionnaires :		47

* Il s'agit de la valeur du capital évalué sur la base de la part capital de début d'exercice. La valeur du capital en fin de période est déterminée en ajoutant les sommes non distribuables de la période.

Ainsi, la valeur du capital en fin de période peut être ainsi déterminée :

Capital sur la base part de capital de début de période	18 446 030
Variations des plus ou moins values potentielles	3 858
Plus values réalisées sur cession de titres	-48 297
Frais de négociation	-51
Régularisation des sommes non distribuables	32 153
Capital au 30-09-05	18 433 693

3.6- Note sur les charges de gestion des placements

Ce poste enregistre la rémunération du gestionnaire et du dépositaire calculée conformément aux dispositions des conventions de dépôt et de gestion conclues par AXIS TRESORERIE SICAV.

Le total de ces charges pendant le troisième trimestre 2005 s'élève à 39 275 dinars et se détaillant comme suit :

Désignation	Montant
Rémunération du gestionnaire	38 161
Rémunération du dépositaire	1 114
Total	39 275

3.7- Note sur les autres charges

Ce poste enregistre la redevance mensuelle versée au CMF calculée sur la base de 0,1% de l'actif net. Les frais de publicité, la rémunération du commissaire aux comptes (CAC) et la TCL sont été également présentés à ce niveau.

Ainsi, le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

Désignation	Montant
Redevance CMF	4 741
Frais de publicité	101
Rémunération du CAC	2 425
TCL	570
Autres charges	107
Total	7 944

ARABIA SICAV
Etats Financiers Semestriels
Au 30 Septembre 2005

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

En application de l'article 8 du code des organismes de placement collectif, nous avons examiné la composition des actifs de la Société « Arabia SICAV », tels que reflétés par ses états financiers trimestriels au 30 septembre 2005, en annexe.

Cet examen limité, effectué selon les normes admises en de telles circonstances par la profession, n'a pas nécessité la mise en œuvre des diligences requises en matière de certification d'états financiers définitifs. En conséquence, nous n'exprimons pas sur la base de cet examen limité d'opinion d'audit sur les états financiers trimestriels, en annexe.

A l'exception du point constaté durant la période allant du 1^{er} juillet au 30 septembre 2005, concernant la sous évaluation, d'un montant de tnd : 0.012

de la valeur liquidative publiée, nous n'avons pas relevé sur la base de notre examen limité d'autres faits qui nous laissent à penser que les états financiers trimestriels au 30 septembre 2005 de « l' Arabia SICAV » ne reflètent pas, conformément aux normes et principes comptables généralement admis, la composition et la situation réelle de ses actifs nets ; lesquels, figurent au bilan pour un montant, de tnd : 5 962 389, incluant des sommes distribuables, de tnd : 86 374,

Aussi, devons nous attirer l'attention, que :

* le cheminement des opérations comptabilisées et les moyens en place pour en assurer le traitement et la sauvegarde ne s'accrochent pas parfaitement de la NC 16 et NC 18, ainsi que des dispositions des articles 14 et 15 de la loi comptable n°96-112.

* le portefeuille titre comprend des valeurs qui nécessitent une régularisation sur la base des dispositions de l'article 466 du Csc.

* les emplois sous forme de liquidités et quasi liquidités représentent au 30 septembre 2005, 34,03% des actifs nets.

Tunis, le 22 novembre 2005
le Commissaire aux Comptes
Mohamed SELTANA

BILAN ARRETE AU 30/09/2005

(Exprimé en dinars)

	30/09/2005	30/09/2004	31/12/2004
PORTEFEUILLE-TITRES			
Actions, valeurs assimilées et droits rattachés	3 881 923	4 760 272	4 260 310
Obligations et valeurs assimilées	170 635	255 291	258 855
Autres valeurs			
Placements monétaires et disponibilités			
Placements monétaires			
Disponibilités	2 094 838	847 336	950 078
Créances d'exploitation			
Autres actifs	9 104	276 209	194 938
TOTAL ACTIF	6 156 499	6 139 109	5 664 180
Opérateurs créditeurs	194 110	68 599	49 987
Autres créditeurs divers			
TOTAL PASSIF	194 110	68 599	49 987
Capital	5 876 015	5 883 226	5 449 701
Sommes distribuables			
Sommes distribuables des exercices antérieurs			
Sommes distribuables de la période	86 374	187 284	164 492
ACTIF NET	5 962 389	6 070 510	5 614 193
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET	6 156 499	6 139 109	5 664 180

**ETAT DE RESULTAT
ARRETE AU 30/09/2005**

(Exprimé en dinars)

	<u>01/07/2005</u> <u>30/09/2005</u>	<u>01/01/2005</u> <u>30/09/2005</u>	<u>01/07/2004</u> <u>30/09/2004</u>	<u>01/01/2004</u> <u>30/09/2004</u>	<u>01/01/2004</u> <u>31/12/2004</u>
PR 1- Revenus de portefeuille-titres					
a- Dividendes	45 676	129 237	85 775	195 621	195 621
b- Revenus des obligations et valeurs assimilées	298	3 641	3 742	11 605	15 169
c- Revenus des autres valeurs					
PR 2- Revenus des placements monétaires	7 514	14 653	13 640	33 654	37 120
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS	53 488	147 532	103 156	240 880	247 910
CH 1- Charges de gestion des placements	19 330	54 818	27 840	66 910	90 167
REVENU NET DES PLACEMENTS	34 158	92 714	75 316	173 969	157 742
PR 3- Autres produits					
CH 2- Autres charges	4 960	14 239			
RESULTAT D EXPLOITATION	29 198	78 475	75 316	173 969	157 742
PR 4- Régularisations du résultat d'exploitation	6 062	7 899	-17 914	13 315	6 750
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE	35 260	86 374	57 402	187 284	164 492
PR 4- Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)					
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles _ sur titres	111 140	-263 726	269 761	1 027 180	867 185
_ Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession des _ titres	154 658	724 203	136 773	81 206	86 505
_ Frais de négociation	-6 859	-21 275	-7 259	-15 320	-17 511
_ Régularisation des sommes non distribuables régularisation du sommes distribuables	-60 334	-218 859	-106 424	113 201	6 784
RESULTAT NET DE LA PERIODE	233 864	306 716	350 254	1 393 551	1 107 455

**ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
ARRETE AU 30/09/2005**

(Exprimé en dinars)

	<u>01/07/2005</u> <u>30/09/2005</u>	<u>01/01/2005</u> <u>30/09/2005</u>	<u>01/07/2004</u> <u>30/09/2004</u>	<u>01/01/2004</u> <u>30/09/2004</u>	<u>01/01/2004</u> <u>31/12/2004</u>
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION					
Résultat d'exploitation	29 198	78 475	57 402	187 284	164 492
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	111 140	-263 726	269 761	1 027 180	867 185
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	154 658	724 203	136 773	81 206	86 505
Frais de négociation de titres	-6 859	-21 275	-7 259	-15 320	-17 511
DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES		-164 492		-194 552	-194 552
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL					
Souscriptions					
Capital	8 741 279	26 572 177	7 010 020	11 278 091	22 779 118
Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice	336 040	656 770		431	431
Régularisation des sommes distribuables	131 146	181 252			
Rachats					
Capital	-8 278 256	-26 366 205	-7 457 990	-10 263 917	-21 935 165
Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice	-396 374	-875 629	-106 424	112 770	6 353
Régularisation des sommes distribuables	-125 084	-173 353			
	696 887	348 196	-97 717	2 213 173	1 756 856
ACTIF NET					
en début de période	5 554 841	5 614 193	6 168 226	3 857 337	3 857 337
en fin de période	5 962 389	5 962 389	6 070 510	6 070 510	5 614 193
NOMBRE D' ACTIONS (ou de part)					
en début de période	99 882	104 849	119 285	85 141	85 141
en fin de période	108 829	108 829	108 824	108 824	104 849
VALEUR LIQUIDATIVE	54,787	54,787	55,783	55,783	53,546
TAUX DE RENDEMENT	3,87%	5,23%	8,99%	28,16%	23,22%

ARABIA SICAV
NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS
Arrêté au 30/09/2005
(unité= DT)

1/REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 30-09-2005 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2/PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2-1 PRISE EN COMPTE DES PLACEMENTS ET DES REVENUS Y AFFERENTS

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon pour les titres admis à la cote et au moment où le droit au dividende est établi pour les titres non admis à la cote.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2/2 EVALUATION DES PLACEMENTS EN ACTIONS ET VALEURS ASSIMILEES

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date du 30/09/2005, à leur valeur de marché pour les titres admis à la cote et à la juste valeur pour les titres non admis à la cote. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation, des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 30/06/2005 ou à la date antérieure la plus récente.

L'identification et la valeur des titres ainsi évalués sont présentées dans la note sur le portefeuille-titres.

2/3 EVALUATION DES AUTRES PLACEMENTS

Les placements en obligations et valeurs similaires demeurent évalués à leur prix d'acquisition.

les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

2/4 CESSION DES PLACEMENTS

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3/ NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT**Note sur le Portefeuille-titres**

Le solde de ce poste s'élève au 30/09/2005 à 3 881 923 DT contre 4 760 272 DT au 30/09/2004, et se détaille ainsi :

NOTE SUR LE PORTEFEUILLE-TITRE
ARRETE AU 30/09/2005

DESIGNATION DU TITRE	NRE/TITRE	Coût d'acq.	Val au 30/09/2005	% ACTIF
ACTIONS, VALEURS ASSIMILEES ET DROITS RATTACHES:				
ASSAD	18 363	396 426	473 765	7,70%
ATB	12 637	205 457	221 299	3,59%
ATL	500	12 743	9 300	0,15%
BIAT	65	1 277	1 768	0,03%
BS	1 000	9 900	8 996	0,15%
BTEI	6 474	123 145	147 930	2,40%
CIL	1 000	23 453	17 000	0,28%
GIF	5 539	114 216	141 798	2,30%
ICF	1 110	50 218	27 322	0,44%
MAGASIN GENERAL	5 200	44 925	103 048	1,67%
MONOPRIX	8 884	326 408	397 825	6,46%
PBHT	3 542	81 394	16 505	0,27%
SFBT	14 243	626 122	549 950	8,93%
SIAME	4 682	141 005	133 872	2,17%
SIMPAR	6 136	86 177	101 876	1,65%
SOTETEL	19 746	668 013	524 236	8,52%
SOTRAPIL	400	5 751	14 592	0,24%

SOTUMAG	11 212	138 718	145 755	2,37%
SPDIT	1 295	30 836	31 600	0,51%
STEQ	276	1 547	2 690	0,04%
TAIR	42 580	419 543	382 921	6,22%
TINVEST	1 975	10 353	10 155	0,16%
TL	700	11 733	11 501	0,19%
TLS04	700	1 676	1 770	0,03%
UIB	8 763	117 532	111 035	1,80%
KAIR	2 722	28 003	32 119	0,52%
TITRES OPCVM				
FCP Axis K protégé	17	18 521	19 073	0,31%
SANADETT SICAV	1 775	194 808	189 760	3,08%
AXIS TRESORERIE SICAV	500	50 013	52 457	0,85%
TOTAL	182 036	3 939 913	3 881 923	63,05%
OBLIGATIONS DE SOCIETES ET VALEURS ASSIMILEES				
OBLIGATIONS DE SOCIETES:				
CIL 2002/1 TMM+1,25%	500	20 000	20 589	0,33%
CIL2005/1 7%	1 500	150 000	150 046	2,44%
TOTAL	2 000	170 000	170 635	2,77%
PLACEMENTS MONETAIRES				
DISPONIBILITES		2 077 802	2 094 838	34,0%
TOTAL		2 077 802	2 094 838	34,0%
AUTRES ACTIFS		9 104	9 104	0,1%
TOTAL GENERAL		6 187 716	6 156 499	100%

Note sur les revenus du Portefeuille-titres

<u>Dividendes</u>	30/09/2005	30/09/2004
- Actions et valeurs assimilées admises à la cote	129 237	195 621
<u>Revenus des obligations et valeurs assimilées</u>		
<u>Revenus des obligations</u>	3 641	11 605
<u>Revenus des placements monétaires</u>		
- BTCT		3 990
-Rémunération du compte courant	14 653	20 516
-Billets de Trésorerie		9 148
TOTAL	147 532	240 580

Note sur le capital

Les mouvements sur le capital au cours du 3 ème trimestre de l' exercice 2005 se détaillent ainsi :

Capital au 30/06/2005

- Montant	5 214 388
- Nombre de titres	99 882
- Nombre d'actionnaires	37

Souscriptions réalisées

- Montant	8 741 279
- Nombre de titres émis	168 908
- Nombre d'actionnaires nouveaux	20

Rachats effectués

- Montant	- 8 278 256
- Nombre de titres rachetés	159 961
- Nombre d'actionnaires sortants	19

Autres effets s/capital

- Variation des plus values potentielles	110 140
- Moins values réalisées sur cession de titres	154 658
- Frais de négociation	- 6 859
- Régularisation des sommes non distribuables	- 60 334
- Régularisation des sommes distribuables	

Capital au 30/09/2005

- Montant	5 876 015
- Nombre de titres	108 829
- Nombre d'actionnaires	38

Note sur les sommes distribuables

.

Le solde de ce poste au 30/09/2005 se détaille ainsi :

Résultats distribuables

exercice (2005)	86 374
TOTAL	86 374

4/ AUTRES INFORMATIONS

Revenus des placements	147 532
Charge de gestion des placements	54 818
Revenu net des placements (1)	92 714

Autres produits	
Autres charges	14 239
Résultat d'exploitation	78 475

Régularisation du résultat d'exploitation	7 899
---	-------

Sommes distribuables de la période **86 374**

Variation des plus values potentielles	- 263 726
Moins values réalisées sur cession de titres	724 203
Frais de négociation	- 21 275
Régularisation des sommes non distribuables	- 218 859
Régularisation de sommes distribuables	
Résultat net de la période (1)+(2)	306 716

Rémunération du gestionnaire

La gestion de la société est confiée à l'AFC gestionnaire . Celui-ci se charge du choix des placements et de la gestion administrative et financière de la société. En contrepartie des prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération de 1% HT l'an calculé sur la base de l'actif net quotidien.

Les honoraires de l' AFC au 30/09/2005 s'élèvent à 48 325 DT TTC.

Rémunération du dépositaire

La fonction du dépositaire est confiée a l'ATB .En contrepartie le dépositaire perçoit une rémunération de 1180D TTC l'an.

Les honoraires de l'ATB au 30/09/2005 s'élève à 883 DT